

🕒 03.07.2017, 13:49

## Décrié à Tannay, l'aubergiste rebondit à Bassins

ABONNÉS



Tannay, mercredi 28 juin 2017, portrait d'Albert Zumberi, tenancier de l'auberge du Lion d'Or qui s'en va reprendre l'Auberge communale de Bassins, en noir : son frère Arsim Zumberi qui sera présent à Bassins, photos Cédric Sandoz Cédric Sandoz

**GASTRONOMIE - Une confusion surgit entre les deux communes et le tenancier des deux établissements communaux. Les protagonistes livrent chacun leur version.**

Lors du dernier Conseil communal, le syndic de Bassins Didier Lohri confirmait que l'auberge de La Couronne allait rouvrir courant août après deux ans de fermeture - comme communiqué le 17 mai sur le site de la commune - et a dévoilé le nom du repreneur. Parmi une cinquantaine de candidatures, le choix s'est porté sur Albert Zumberi, qui possède plus de 20 ans d'expérience dans la restauration. La Municipalité a été confortée dans sa démarche par le fait que Albert Zumberi exploite depuis plus de 7 ans l'auberge communale Le Lion d'Or à Tannay. Et qu'il ne souhaite pas exploiter deux commerces simultanément. *"Il désire se concentrer sur le défi que constitue la reprise de l'exploitation de notre auberge."*

>> **A lire aussi : Le torchon brûle à l'auberge**

Le syndic a également laissé entendre être au courant du litige qu'il y avait eu entre le restaurateur et son employeur, la commune de Tannay, mais qu'il avait pleine confiance en cette personne, qui pour prouver sa bonne foi a fourni à la Municipalité un document attestant que ce différend était réglé. *"Nous avons pris nos précautions"* a affirmé Didier Lohri.

### Gestion des deux auberges

Albert Zumberi a confirmé qu'il avait signé un bail avec la commune de Bassins pour la reprise de La Couronne et qu'il allait rouvrir en août quand les travaux seraient finis. Il a glissé brièvement sur le fait qu'il subsistait encore quelques détails à finaliser avec son employeur actuel, mais qu'il était confiant et se réjouissait d'ores et déjà de gérer les deux auberges en parallèle, car il n'a pas l'intention de lâcher la gérance de Tannay ni l'appartement de fonction, a-t-il confirmé. Il se fera seconder à Bassins principalement, par son frère Arsim, comme c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui. Ce dernier travaille dans le domaine depuis une dizaine d'années mais n'est pas au bénéfice d'une patente. Il sera présent pour l'exploitation de l'auberge mais n'a, du moins pour le moment, pas l'intention de déménager à Bassins. Albert Zumberi est optimiste et a envie de travailler, car pour lui la mauvaise passe est derrière.

>> **A lire aussi : Tannay: l'aubergiste en conflit avec la commune obtient un sursis**

## Autre son de cloche

La version que livre la commune de Tannay est tout autre, comme le relève le syndic Serge Schmidt. *"Ce monsieur nous a effectivement réglé tous les loyers arriérés en avril. Nous pensions en avoir terminé avec cette affaire. Or, il a recommencé à ne plus payer. Nous avons tout fait pour qu'il garde la tête hors de l'eau, mais aujourd'hui nous sommes las. Nous avons donc décidé de saisir la Commission de conciliation en matière de baux et loyers et une séance devrait avoir lieu à la rentrée."* Cette information a été communiquée lors du dernier Conseil communal. Le syndic n'a pas donné plus de détails à l'assemblée, car il pensait que le restaurateur allait enfin partir.

## Faits graves reprochés

Comme cela ne paraît plus être le cas, Serge Schmidt très remonté, a décidé de tout lâcher. *"Je n'ai plus de raison de me taire maintenant. Et de dévoiler, qu'Albert Zumberi ne paie plus les taxes de séjour depuis un an. Des taxes qui sont reversées au Conseil Régional. Par ailleurs, nous avons appris il y a 15 jours de la Police du commerce qu'il ne s'acquittait pas non plus des charges et qu'il était sommé de les payer d'ici à la fin juillet, sinon l'établissement est menacé de fermeture."*

Serge Schmidt n'a pas caché le souhait de la Municipalité de voir cette personne quitter définitivement Tannay.

---

## "Le souhait de la Municipalité est de voir cette personne quitter définitivement Tannay"

---

Contacté Didier Lohri, surpris, a réaffirmé que la Municipalité a demandé des garanties avant de se décider à engager Albert Zumberi. Et que le document officiel lui ayant été fourni attestait que le cas était réglé. *"Nous avons estimé que nous ne devons pas nous mêler de cette affaire. Voilà pourquoi nous n'avons pas contacté la commune de Tannay"*. Et d'ajouter embarrassé *"nous avons signé un bail, la caution a été payée et l'auberge rouvre dans un mois, nous allons voir comment cela se passe à Bassins"*.

par Marie-Léa Collardi

